

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE  
ARRONDISSEMENT DE NANCY  
CANTON DE SAINT MAX

COMITE DE GESTION DE LA CAISSE DES ECOLES

Du 17 MAI 2016

Tenu sous la présidence de M. Michel BREUILLE, Président

- Nombre de membres en exercice :	13
- Nombre de présents :	10
- Nombre de votants :	10
- Convocation du Comité de Gestion le :	10.05.2016
- Convocation distribuée le :	10.05.2016
- Affichage du compte-rendu le :	25.05.2016

PRESENTS :

- MME COLME, M. LAURENT, MME DOLATA, MME POYDENOT, Membres du Conseil Municipal
  - M. CARDINAL, Représentant de l'Education Nationale
  - Mme MOISSETTE, MME COMBEAU, M. BENYAICH, MME GARCIA VELERDAS Représentants des parents d'élèves
- Avec voix consultatives : M. MASSON, MME PICARD-MORLOT, MME VOSGIEN, MME LAURENT, MME DESCHAMPT, Directeurs des écoles

EXCUSEE :

- MME BALTHAZARD, Représentant des parents d'élèves

ABSENTS :

- MME LEROY, Représentant le Préfet
- MME PAGELOT, Membre du Conseil Municipal

&

**1) Compte administratif et compte de gestion 2015**

o EXPOSE DES MOTIFS

Conformément à la réglementation en vigueur, l'ordonnateur est tenu de rendre

compte des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Le compte administratif est le document qui retrace les réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres). Ce document qui présente les résultats comptables de l'exercice N-1 doit être approuvé par l'assemblée délibérante.

Pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2015, les écritures dégagent les résultats suivants :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		3 519,40 €				3 519,40 €
Opérations de l'exercice	95 580,04 €	95 425,28 €	- €	- €	95 580,04 €	95 425,28 €
<b>Total</b>	<b>95 580,04 €</b>	<b>98 944,68 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>95 580,04 €</b>	<b>98 944,68 €</b>
Résultats de clôture		3 364,64 €				3 364,64 €

En volume, les réalisations de la Caisse des Ecoles ont reculé de 9% en 2015 (- 9.500 €).

L'étude de la situation financière de l'établissement laisse apparaître un solde excédentaire de clôture de 3.364,64 €, relativement stable par rapport à celui de l'exercice précédent de 3.519,40 €.

Plus particulièrement, les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 95.580,04 € en 2015 (contre 105.110,76 € en 2014), pour 95.425,28 € de recettes dans la même section (contre 102.595,01 € en 2014).

Cette évolution s'explique principalement par :

- le départ des seuls élèves de CM2 en classes de neige soit 74 enfants contre 96 en 2014 (-10.854,00 €) ;
- la progression des dépenses de fournitures scolaires (+ 1.000 € environ) et de prestations de transports (+ 1.270 €) avec l'augmentation du nombre d'enfants fréquentant les établissements scolaires de la ville (+ 17 élèves).

Le volume des recettes a également reculé sur l'exercice 2015 (- 7 %) avec :

- la contraction de la subvention d'équilibre versée par la ville d'Essey-lès-Nancy (- 8.530 €), dont le montant est indexé sur l'évolution des dépenses de l'établissement ;
- la perception d'un montant plus faible de redevances de classes de neige avec la baisse du nombre d'élèves bénéficiaires.

La diminution du volume des recettes a néanmoins été moins conséquente que celle des dépenses en raison d'une participation plus importante des coopératives

scolaires aux prestations de transport (+ 2.500 €).

Concomitamment à l'adoption du compte administratif, il appartient à l'assemblée délibérante d'arrêter le compte de gestion 2015, communiqué par Monsieur le Trésorier Principal d'Essey-lès-Nancy, qui retrace toutes les opérations comptables passées au titre de l'exercice 2015.

Considérant la correspondance de valeurs entre les écritures du compte administratif et du compte de gestion, il est proposé au Comité de la Caisse des Ecoles d'approuver le document du comptable.

## **PROPOSITIONS**

Il est proposé au Comité de la Caisse des Ecoles d'approuver le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2015.

## **DELIBERATION**

Le Comité de Gestion de la Caisse des Ecoles, après en avoir délibéré et après que le Président se soit retiré, accepte à l'unanimité, le compte administratif et le compte de gestion 2016.

### **2) Constitution d'un groupement de commandes – Marchés d'assurance**

## **EXPOSE DES MOTIFS**

L'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et l'article L.1414-3 du Code Général des Collectivités Territoriales disposent que des groupements de commandes entre plusieurs entités publiques peuvent être constitués.

Les groupements de commandes visent tout à la fois à obtenir de meilleurs tarifs, à favoriser la concurrence et à mutualiser les procédures de marchés. Tout groupement fait l'objet d'une convention constitutive, qui en définit les modalités de fonctionnement, en désignant notamment un des membres du groupement comme coordonnateur, pour procéder, dans le respect du droit positif, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants.

Considérant que les actuels contrats d'assurance passés par les Villes d'Essey-lès-Nancy, Laxou, Fléville-devant-Nancy, Malzéville, Pulnoy, de leurs CCAS et de la Caisse des écoles d'Essey-lès-Nancy arrivent à échéance le 31 décembre 2016, il convient d'envisager la passation d'un nouveau marché de prestations de services, pour une durée de 4 ans, à compter du 1er janvier 2017.

Il est donc proposé de constituer un groupement de commandes pour la passation du marché de prestations d'assurances, des entités publiques précitées.

La commune d'Essey-lès-Nancy assurerait à ce titre les fonctions de coordonnateur de ce groupement, conformément aux dispositions de la convention constitutive.

### **PROPOSITION**

Il est proposé au Comité de la Caisse des Ecoles :

- d'approuver le projet de convention de groupement joint en annexe,
- d'adhérer au groupement de commandes constitué pour la passation du marché de prestations d'assurances et d'accepter que la Commune soit désignée comme coordonnateur,
- d'adhérer aux lots 1 et 3 conformément à l'article 8 de la convention constitutive,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de groupement à intervenir, sur la base du projet approuvé ci-dessus.

M. BREUILLE explique la volonté de constituer un groupement de commandes afin de bénéficier de tarif plus avantageux.

#### ○ **DELIBERATION**

Le Comité de Gestion de la Caisse des Ecoles, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la proposition ci-dessus.

### **3) Présentation du renouvellement du PEdT**

Mme COLME explique que la commune est en train de renouveler le Projet Educatif Territorial car celui-ci arrive à son terme ; l'actuel PEdT est en place depuis la rentrée scolaire de l'année 2013/2014. Avec ces trois années d'expériences, le PEdT est actuellement en phase de réajustement.

M. THOUVENOT présente les modalités de fonctionnement pour la rentrée de septembre 2016, propositions présentées lors de la réunion publique du 28 avril 2016.

M. LAURENT aborde l'organisation horaire des APC qui se terminent à actuellement 16h30 alors que les temps d'activités finiront à 17h00 ; ce point avait déjà été abordé lors de la Caisse des Ecoles du 21 mars 2016.

M. MASSON informe les membres de la Caisse des Ecoles que, sur ce point, l'avis majoritaire du Conseil des maîtres de l'EAC est que les APC n'aient lieu qu'une seule fois par semaine (les lundis) sur 28 semaines au lieu de 24 et de 15h45 à 17h00. Ainsi le temps dévolu aux APC restera identique et conforme aux directives de l'Education Nationale.

Mme PICARD-MORLOT précise que lors du Conseil des maîtres de l'EPM, les avis étaient plus partagés mais que la conclusion est identique.

M. CARDINAL ajoute que, dans un souci de lisibilité des horaires pour les familles, l'organisation doit être identique dans les 5 écoles de la commune et instaurer deux heures de sortie : 15h45 et 17h00.

Il précise qu'il convient de faire une récréation de 15 minutes entre la journée d'école et le début des APC.

Il ajoute qu'il serait profitable de mettre en place des projets communs entre les enseignants et les équipes d'animation, de voir comment travailler davantage ensemble.

Mme PICARD-MORLOT pose la question de la responsabilité en cas d'accident pendant les 15 minutes de récréation de 15h45 à 16h00 car tous les enfants seront dans un même lieu : les enfants des APC sous la responsabilité des enseignants et les enfants du périscolaire sous la responsabilité des animateurs du Pôle Jeunesse.

M. BREUILLE propose d'alléger les activités périscolaires du lundi dans les écoles et de les orienter vers d'autres lieux comme le CREPS, le parc Maringer, ... pour faire en sorte que moins d'enfants soient dans la cour de l'école à ce moment-là.

M. MASSON propose de renommer les activités « TAG » par « Je choisis mon activité », dénomination qui pourrait également être reprise pour les APC ; dans le but de ne plus imposer aux enfants mais de leur permettre d'être acteurs de leurs choix.

M. THOUVENOT souligne que le Pôle Jeunesse souhaiterait travailler en complémentarité des enseignants sur le projet d'école ou tout du moins d'en être informé.

M. MASSON propose que les animateurs du Pôle Jeunesse soient conviés au 1<sup>er</sup> conseil d'école de l'année scolaire pour la présentation du projet d'école ou que cela se passe lors du 1<sup>er</sup> comité technique.

Mme PICARD-MORLOT ajoute que les enseignants souhaitent faire un bilan du séjour en classe de découverte, bilan couplé entre les 4 classes qui sont parties, avant le dernier conseil d'école de l'année scolaire qui aura lieu courant juin.

#### **4) Questions et informations diverses**

- M. LAURENT fait le point sur le programme d'investissement informatique dans les écoles, il informe les membres de la Caisse des Ecoles que les 10 tablettes numériques commandées pour les écoles maternelles sont en train d'être équipées en application par les services de la commune et qu'elles seront livrées à l'école bénéficiaire d'ici 15 jours.

M. BREUILLE demande si l'intervention de l'expert mandaté par la commune pour les TBI a été efficace. M. MASSON et Mme PICARD-MORLOT confirment que le résultat est très positif, les classes ont

gagné en lisibilité.

M. LAURENT ajoute que les écoles maternelles seront équipées en wifi cet été.

- M. BREUILLE fait le point sur les différents travaux prévus dans les écoles :
  - cet été démolition de l'annexe de Prévert avec reconstruction prévue début 2017 pour que les travaux soient finis à la rentrée scolaire de septembre 2017
  - réfection de la toiture de l'école Prévert
  - en 2018 était prévu le doublement du dojo de l'EPM ; cependant cela semble impossible que la structure du dojo actuel puisse supporter le doublement de la surface ; une étude aura donc lieu en 2017 afin de définir ce qu'il y a lieu de faire : doublement du dojo ou autre structure sur l'actuel terrain de handball
  - en parallèle, aura lieu une étude de faisabilité sur les travaux d'aménagement sur l'accessibilité de l'EAC ; tous les bâtiments des écoles seront accessibles aux personnes à mobilité réduite d'ici 6 ans.
- M. CARDINAL parle de l'ouverture d'une classe pour enfants allophones : un enseignant sera nommé sous réserve que des enfants allophones arrivent dans la commune, cela représente une part d'imprévisibilité, les flux migratoires n'étant pas possible à anticiper.
- M. BREUILLE informe les membres de la Caisse des Ecoles que, sur demande des enseignants, le barbecue de rentrée n'aura pas lieu cette année ; la présentation des nouveaux enseignants aura lieu au cours d'une soirée avant les vacances d'automne.
- M. BREUILLE ajoute que pour les classes découvertes 2017, la collectivité va lancer un appel d'offres. Au vu des contraintes de calendrier (vacances scolaires et jours fériés), Mme DEMETZ propose de solliciter les écoles pour connaître leur avis.
- Mme COLME remercie les enfants pour leur participation à la « Grande Lessive » de la journée de la Petite Enfance qui aura lieu le 21 mai 2016 et informe les membres que courant juin aura lieu le 3<sup>ème</sup> Café des Parents, elle souhaite que les écoles transmettent l'information dès que la date aura été fixée.
- M. THOUVENOT porte à la connaissance des membres que l'inventaire du mobilier des écoles maternelles a été fait par des ATSEM lors des vacances de février et d'avril et que celui des écoles élémentaires sera fait début juillet par ces mêmes ATSEM.
- Mme VOSGIEN trouve qu'il y a eu un souci avec les dérogations scolaires cette année, les parents étaient dans l'attente et trouvaient le temps long et angoissant.  
M. BREUILLE déclare que jamais les réponses n'ont été données aussi tôt que cette année et que l'ensemble des demandes de dérogation du



Grand Nancy (à l'exception de celles de Nancy) ont été acceptées.

- Mme MOISSETTE fait part de la volonté des parents d'élèves de l'EAC d'organiser une kermesse de fin d'année et pose la question de la responsabilité en cas d'incident.  
M. BREUILLE précise que c'est l'organisateur de la manifestation qui est responsable de la sécurité.

La séance est levée à 19h15.

Pour Extrait,

Le Président,



Michel BREUILLE

